PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE

ÉTUDE RÉALISÉE DANS LE CADRE DU PROJET DE CHARTE 2009-2021

INVENTAIRE DES PAYSAGES DU PARC

CERESA
Le Pont – Route de la Rvière
35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche
Tel : 02.99.05.16.99
Fax : 02.99.05.25.89
paysage.ceresa@orange.fr

Décembre 2008

SOMMAIRE

I - PRÉAMBULE 3

II - LES UNITÉS PAYSAGÈRES 5

1. LES ÎLES 9
   1a : L'île d'Ouessant 9
   1b : L'archipel de Molène et l'île de Sein 11
2. LA PRESQU'ÎLE DE CROZON 13
   2a : L'ouest de la presqu'île : secteur de Crozon - Camaret - Roscanvel 13
   2b : La transition entre les paysages ouvert et fermé : secteur de Lanvéoc - Poulmic 16
   2c : Les paysages ouverts des secteurs de Saint-Nic et de Telgruc-sur-Mer 17
3. LES ESTUAIRES DE LA RADE DE BREST 19
   3a : Secteur de Logonna-Daoulas 19
   3b : Secteur de l'Hôpital-Comfront-Le Faou 21
4. LE MÉNEZ-HOM 22
5. LA VALLÉ DE L'AULNE 25
   5a : Les collines de l'Aulne 25
   5b : L'Aulne maritime 27
6. LE BASSIN DE PORZAY 29
7. LE BASSIN DE CHATEAULIN 31
   7a : Le secteur de Pleyben 31
   7b : Les méandres de l'Aulne 33
8. LES MONTS D'ARRÉE 35
   8a : Le plateau de Ménez-Meur 35
   8b : Le Toul de Saint-Rivoal 37
   8c : La cuvette de Brennilis 38
   8d : Les sommets des Monts d'Arrée 39
   8e : Les plateaux de la Feuillée et de Berrien 41
   8f : Le versant sud des Monts d'Arrée 43
   8g : Les chaos et la forêt de Huelgoat 44
9. LES MARCHES DE L'ARRÉE 45
10. LE TRÉGOR MORLAISIEN 48

III - LES ENJEUX GLOBAUX DES PAYSAGES DU PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE 51

1. LA DÉPRISE AGRICOLE ET LA GESTION DES FRICHES 52
2. LE RÉSEAU BOCAGER 52
3. L'ARCHITECTURE AGRICOLE 52
4. LE PAYSAGE FORESTIER 53
5. LE TOURISME ET LES PAYSAGES 53
   5.1 : Le littoral 53
   5.2 : Les paysages de l'intérieur 54
6. L'URBANISATION 54

BIBLIOGRAPHIE 44

MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ÉTUDE

PARC NATUREL REGIONAL D'ARMORIQUE
15 place aux foires
BP 27
29590 LE FAOU
Tél : 02.98.81.90.08
Fax : 02.98.81.90.09

Responsable de l'étude : Louis-Marie GUILLON

AUTEUR DE LA NOTICE PAYSAGÈRE

CERESA
Le Pont – Route de la Rivière
35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE
Tél : 02.99.05.16.99
Fax : 02.99.05.25.89

Chargée d'études : Anne DESURMONT

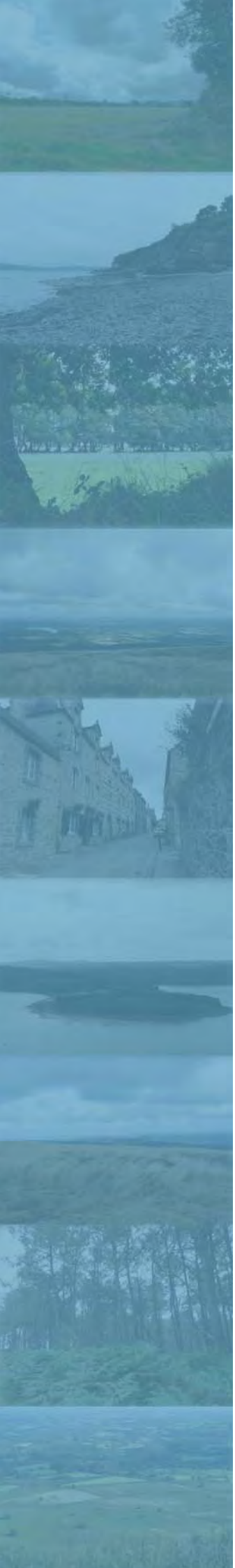

1

PRÉAMBULE

L'objectif de cette pré-étude paysagère est d'analyser les paysages du territoire du parc dans le cadre de l'élaboration de la charte du parc 2009-2021. Il s'agit d'une première approche paysagère qui servira de base pour l'élaboration d'un futur document.

Le présent inventaire des paysages correspond à une étude bibliographique complétée par une analyse rapide des paysages suite à des visites de terrain. Les îles n'ont pas été visitées dans le cadre de cette mission, elles sont cependant abordées dans l'analyse, uniquement sur la base d'éléments bibliographiques.

A partir de ces analyses et des éléments du diagnostic de territoire existant, une synthèse visant à illustrer et cartographier les unités paysagères a été établie. Chaque unité fait l'objet d'une description, d'une caractérisation et d'illustrations. Les espaces de transition entre unités paysagères sont de deux types :

- les transitions douces qui caractérisent un passage très progressif d'une ambiance paysagère à une autre (interpénétration des constituants paysagers sur une dizaine de kilomètres au minimum)
- les transitions franches qui caractérisent un passage soudain d'un paysage à un autre. Le plus souvent, la transition s'appuie alors sur un élément structurant parfaitement défini (cours d'eau, relief …).

Certaines unités ou sous-unités paysagères s'étendent au delà de la limite du PNR d'Armorique. Les territoires situés à l'extérieur du parc ont été représentés en continuité de l'unité paysagère à laquelle ils appartiennent mais avec une trame de couleur plus claire.

Lors de l'élaboration de la charte éolienne du Finistère les sites les plus prestigieux ont été déterminés et la valeur emblématique des paysages de ces sites a été étudiée. L'identification et la délimitation des paysages emblématiques ont fait appel à une analyse de leur représentation sociale dans le cadre de l'expression artistique, des protections réglementaires et de leur valorisation touristique. Un paragraphe, à la suite de l'analyse des unités paysagères concernées, résume les caractéristiques du site emblématique.
L'échelle de la charte éolienne est départementale tandis que celle de la présente étude est le territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique. Les appréciations et les précisions sont donc à nuancer. Les valeurs emblématiques proposées ne correspondent pas à la sensibilité paysagère du site. Cette dernière est liée à l'impact engendré par toute modification et évolution du paysage et de ses éléments constitutifs (haies, urbanisation, bâtiments agricoles…)

Les grands enjeux paysagers du territoire du Parc sont abordés sommairement dans une dernière partie, l'objectif étant de proposer une base de réflexion pour les axes d'interventions possibles dans le but de la préservation et requalification des paysages.

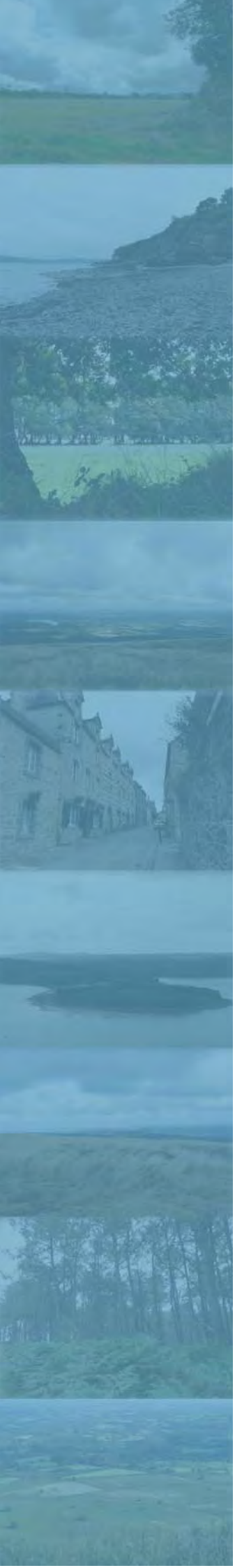

2

LES UNITÉS PAYSAGÈRES

LES UNITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE DU PNR D'ARMORIQUE :

1. **Les îles**
   - 1a - L'île d'Ouessant
   - 1b - L'archipel de Molène et l'île de Sein

2. **La presqu'île de Crozon**
   - 2a - L'ouest de la presqu'île : secteur de Crozon - Camaret - Roscanvel
   - 2b - La transition entre les paysages ouvert et fermé : secteur de Lanvéoc - Poulmic
   - 2c - Les paysages ouverts des secteurs de Saint-Nic et de Telgruc-sur-Mer

3. **Les estuaires de la rade de Brest**
   - 3a - Secteur de Logonna-Daoulas
   - 3b - Secteur de l'Hôpital-Comfront - Le Faou

4. **Le Ménez-Hom**

5. **La vallée de l'Aulne**
   - 5a - Les collines de l'Aulne
   - 5b - L'Aulne maritime

6. **Le bassin de Porzay**

7. **Le bassin de Châteaulin**
   - 7a - Le secteur de Pleyben
   - 7b - Les méandres de l'Aulne

8. **Les Monts d'Arrée**
   - 8a - Le plateau de Ménez-Meur
   - 8b - Le Toul de Saint-Rivoal
   - 8c - La cuvette de Brennilis
   - 8d - Les sommets des Mont d'Arrée
   - 8e - Les plateaux de la Feuillée et de Berrien
   - 8f - Le versant sud des Monts d'Arrée
   - 8g - Les chaos et la forêt de Huelgoat

9. **Les marches de l'Arrée**

10. **Le Trégor morlaisien**

Parc Naturel Régional d'Armorique
UNITÉS PAYSAGÈRES

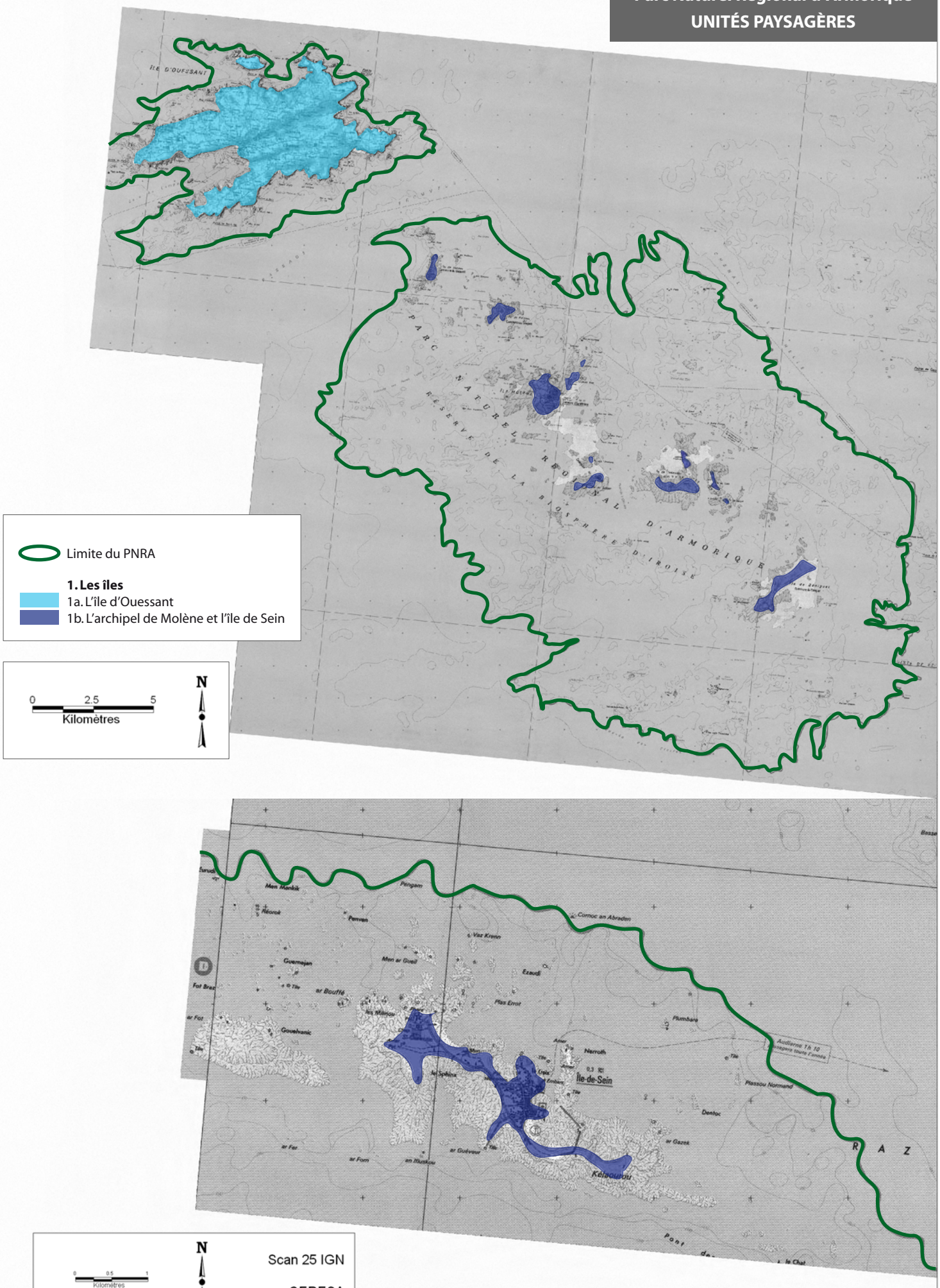

Parc Naturel Régional d'Armorique
UNITÉS PAYSAGÈRES

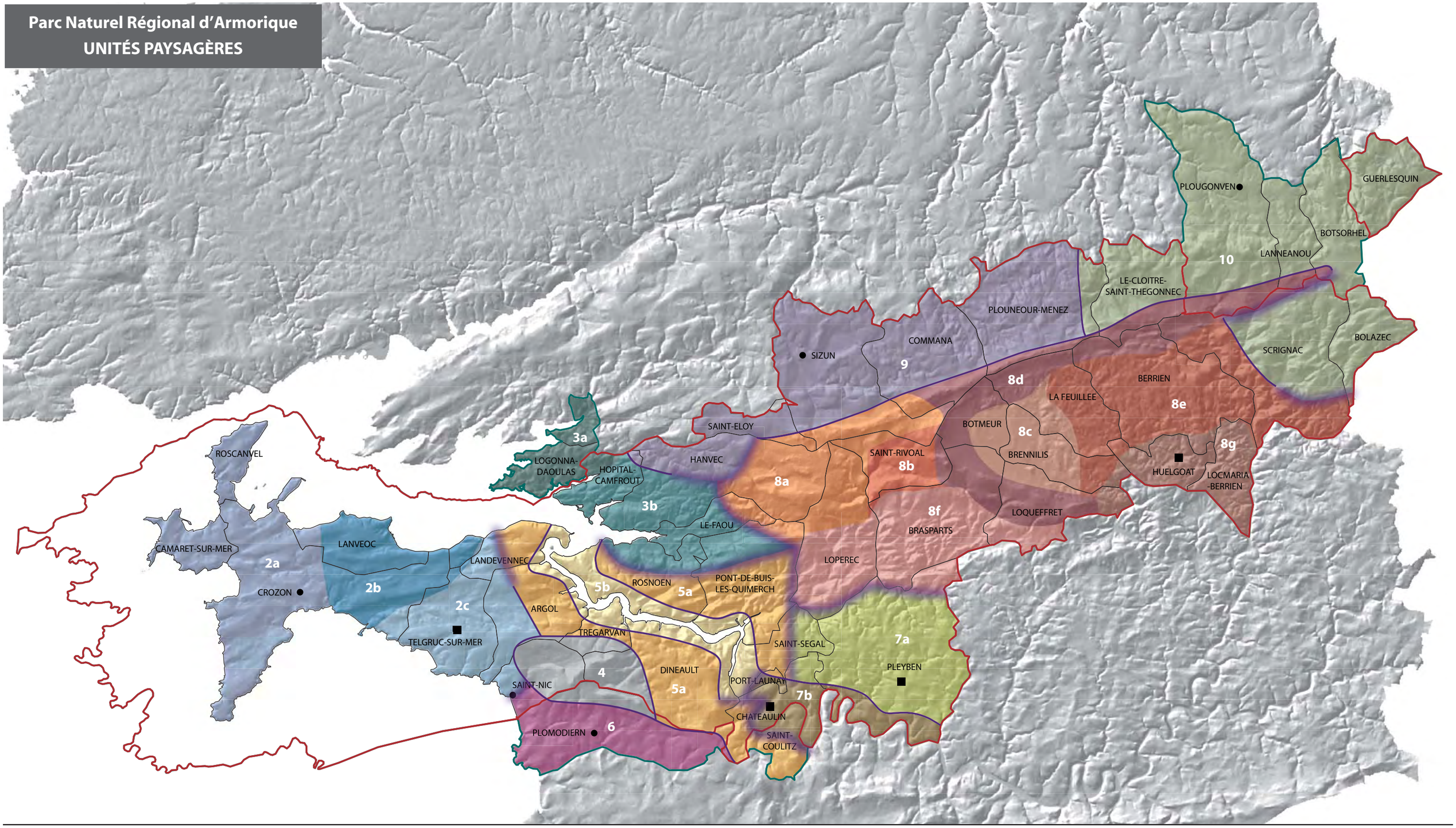

- Limite du PNRA actuel
- Limite du PNRA en projet
- Transition douce
- Transition franche
- Paysage d'agglomération

2. La presqu'île de Crozon
- 2a. L'ouest de la presqu'île : secteur de Crozon - Camaret - Roscanvel
- 2b. La transition entre les paysages ouverts et fermés : secteur de Lanvéoc-Poulmic
- 2c. Les paysages ouverts des secteurs de Saint-Nic et de Telgruc-sur-Mer

3. Les estuaires de la rade de Brest
- 3a. Secteur de Logonna-Daoulas
- 3b. Secteur de l'Hôpital-Comfront-Le Faou

4. Le Ménez-Hom

5. La vallée de l'Aulne
- 5a. Les collines de l'Aulne
- 5b. L'Aulne maritime

6. Le bassin de Porzay

7. Le bassin de Châteaulin
- 7a. Le secteur de Pleybin
- 7b. Les méandres de l'Aulne

8. Les Monts d'Arrée
- 8a. Le plateau de Ménez-Meur
- 8b. Le Toul de Saint-Rivoal
- 8c. La cuvette de Brennilis
- 8d. Les sommets des Monts d'Arrée
- 8e. Les plateaux de la Feuillée et de Berrien
- 8f . Le versant sud des Monts d'Arrée
- 8g. Les chaos et la forêt de Huelgoat

9. Les marches de l'Arrée

10. Le Trégor morlaisien

N

0 4 8

Kilomètres

CERESA - Décembre 2008

1. LES ÎLES

Les îles peuvent à elles seules constituer une unité littorale, tant elles sont chargées d'une forte identité du fait de leur isolement relatif. La mer est omniprésente. Elle ceinture les îles et conditionne les paysages. A marée haute, elle frôle les falaises et ronge les plages tandis qu'à marée basse la mer se retire et laisse se découvrir des rochers et des plages. Les paysages insulaires sont à la fois changeants au gré des marées et également constants dans leur composition : paysage ouvert, quasi absence de végétation arborée, place importante du minéral (rocher, maison, mur de pierre, mur de clôture).

Elles ont ceci de commun : leur taille est trop modeste pour contenir quelques espaces affranchis des contraintes du littoral. Partout, le vent et les embruns agissent comme facteur essentiel dans le façonnement du paysage : peu d'arbres, pas de boisements, seule la végétation rase se maintient et conserve un paysage ouvert.

Lors de la construction de leurs habitations, les îliens ont toujours cherché (jusqu'à un passé récent) à se protéger des assauts du vent : l'étroitesse des rues, l'architecture et l'orientation des bâtiments ainsi que l'utilisation optimale de la topographie ont contribué à la spécificité des hameaux et villages insulaires. Les seules infrastructures lourdes qui sont aussi les constructions les plus importantes sur les îles sont les phares et les sémaphores.

Bouts de terre isolés et soumis aux influences marines, les îles présentant des caractéristiques différentes. Au plan de l'identification des paysages, Sein, Ouessant et Molène se rattachent à différents types côtiers et définissent deux sous-unités paysagères.

Définition des limites de l'unité paysagère

Les îles n'ont pas été visitées dans le cadre de cette mission, elles sont abordées uniquement sur la base d'éléments bibliographiques.

1a : L'île d'Ouessant

Description

Avec 8 kilomètres de longueur maximale pour 3 kilomètres sur sa plus grande largeur, l'île d'Ouessant est la plus grande des îles finistériennes. C'est aussi la seule dont les bords sont composés de hautes falaises, qui atteignent 40 à 60 mètres à l'est. Subissant les fortes contraintes naturelles venant de la mer, le paysage est austère et brut. Son relief peu accentué s'incline d'est en ouest.

Les espaces libres se partageaient entre les terres cultivées et les terres non cultivées. Les terres cultivées, « vastes espaces composés de parcelles laniérées » sont « dans leur ensemble orientées grossièrement nord-ouest/sud-est et sud-ouest/nord-est, comme le sont les maisons, c'est à dire selon les axes d'orientation de l'île elle-même. La rigueur du climat ne permettant pas la croissance de haies denses, ce sont les murets de pierres sèches qui furent utilisés comme clôture. Ils caractérisent encore aujourd'hui le paysage ouessantin.

Les parcelles bombées sont « séparées par des fossés, ménagées par des bêchages successifs » répondant à la fois aux fonctions d'écoulement des eaux, et de limites. Les espaces non cultivés se partageaient entre zones de récoltes de fougère, de lande de mottes (pour la cuisson), de jonc et d'osier.

Elément essentiel du paysage ouessantin, la pratique de la vaine pâture a encore cours de nos jours sur l'île.

Des espaces clos de murs de pierres sèches entourent le noyau d'habitations, puis une première ceinture de culture autour des villages. L'implantation de l'habitat sur Ouessant est dispersée, ce qui rapproche en cela Ouessant des pays de bocage. L'orientation des maisons était la même que celles des parcelles cultivées. Les constructions récentes s'affranchissant de cette organisation déstructurent des secteurs entiers.

Caractéristiques

- l'architecture originale des bâtiments en pierre,
- l'organisation dispersée des habitations,
- les parcelles cultivées en lanières,
- les murets de pierres sèches aux abords des jardins et des maisons,
- les éléments verticaux : phare, sémaphore du Stiff, cross,
- les hautes falaises à l'Est,
- les lieux géographiques importants ; pointe de Pern, pointe de Stiff,
- les landes pelouses rases.

Valeur emblématique (définie dans la charte éolienne du Finistère)

« Site emblématique, l'île d'Ouessant se compose de paysages uniques, voire exceptionnels dont la sensibilité est majeure. Île au paysage façonné par le vent et l'adaptation des activités humaines à cette contrainte permanente. Plateau bordé de falaises hautes, enfrichement dû à la disparition de l'agriculture : alternance de landes, fourrés littoraux et prairies encore entretenues. Urbanisation sous forme d'un bourg et hameaux avec extension récente modérée. Forte identité du paysage insulaire et qualité du trait de côte avec les phares et le sémaphore du Stiff. Ambiance maritime sur l'ensemble de l'île. Spécificité du paysage très ouvert et diversité de perception du trait de côte. Quasi-absence d'éléments verticaux d'envergure dans la structure du paysage, hormis les phares et les sémaphores. »

Remarque

L'illustration de cette unité paysagère nécessite d'être complétée ultérieurement. Il sera intéressant de présenter l'organisation du bâti (ancien et récent), les murs de pierres sèches ou les ruelles étroites encadrées de mur de pierre.

Enjeux

- la déprise agricole, enfrichement et fermeture des paysages,
- la sauvegarde du patrimoine agricole : muret de pierres sèches,
- la préservation du paysage qui a une très forte sensibilité,
- la protection de l'architecture locale : maisons, murets des ruelles,
- l'intégration des nouvelles constructions au bâti traditionnel (respect des formes, couleurs, matériaux et organisation de la parcelle.

1b : L'archipel de Molène et l'île de Sein

Description

Ces deux îles, de petite taille, sont plates et de faible altitude. La terre est à peine plus haute que le niveau de la mer et s'étend avec des tombolos.

Elles ne comptent qu'un bourg dont l'habitat est groupé autour d'un port. Depuis une dizaine d'année, les façades des habitations sont couvertes d'enduits colorés sur l'île de Sein. Ailleurs, les espaces libres sont en friche mais les vestiges de leur mise en culture sont encore visibles. Sur l'île de Sein, les murets de pierres sèches « des milles champs » qui séparaient les petites parcelles s'effondrent.

Dans le bourg, les maisons se serrent pour mieux résister au vent, omniprésent. La largeur des rues est limitée au strict minimum. Les ruelles étroites sont bien conservées sur l'île de Sein tandis que la destruction des murs de pierre pour élargir les rues s'est accentuée dans le bourg de Molène.

Caractéristiques

- le port de pêche avec les quais, cales, jetée, bateau,
- les maisons traditionnelles à étage,
- les ruelles étroites bordées de muret (pierre ou brique-ciment comme à Molène),
- les murs de pierres sèches délimitant les anciens jardins et les cultures groupées à l'extérieur du bourg,
- la grève de galets.

Valeur emblématique

*« **Site emblématique, l'archipel de Molène** est un ensemble de paysages considérés comme uniques, voire exceptionnels qui définissent une sensibilité majeure. Ensemble constitué d'îlots inhabités et de l'île de Molène, habitée mais de très petite taille. Relief très faible et très proche du niveau de la mer. Urbanisation limitée au bourg. Forte identité du paysage insulaire avec des paysages très ouverts, l'omniprésence de la mer et la quasi-absence d'éléments verticaux d'envergure dans la structure du paysage. »*

*« **L'île de Sein est un site emblématique** présentant une sensibilité majeure. Île longiforme exiguë, plate et de petite taille. Quasi-absence de relief. Landes et pelouses littorales. Habitat sous forme de bourg et quelques constructions isolées dont le phare. Forte identité du paysage insulaire avec des paysages très ouverts, l'omniprésence de la mer et la quasi-absence d'éléments verticaux d'envergure dans la structure du paysage. »*

Île de Molène

Île de Sein

<u>Remarque</u>

L'illustration et l'analyse de cette unité paysagère nécessite d'être complétée ultérieurement. Il sera intéressant de présenter l'organisation du bâti (ancien et récent), les murs de pierres sèches ou les ruelles étroites encadrées de mur de pierre.
Les paysages d'estran peuvent également être étudiés comme des unités paysagères temporelles ou des sous-unités.

<u>Enjeux</u>

- la déprise agricole, enfrichement et fermeture des paysages,
- la sauvegarde du patrimoine agricole : muret de pierres sèches,
- la préservation du paysage qui a une très forte sensibilité,
- la protection de l'architecture locale : maisons, murets des ruelles,
- l'intégration des nouvelles constructions au bâti traditionnel (respect des formes, couleurs, matériaux et organisation de la parcelle.

2. LA PRESQU'ÎLE DE CROZON

La presqu'île de Crozon correspond à une unité paysagère regroupant trois sous-unités. Toutes sont touchées par la déprise agricole. Friches et landes occupent de vastes surfaces. Cette situation, résultant de facteurs défavorables à l'agriculture, produit en revanche des paysages « sauvages » et pittoresques, ventés, rendus d'autant plus pathétiques qu'ils sont touchés de désertification rurale.

Le bocage caractérisé par des murets de pierre sèche, des taillis ou des talus nus voit son maillage varier fortement. Des parcelles de moins d'un hectare côtoient des parcelles d'une dizaine hectares. De grands secteurs de friche se développent sur le littoral envahissant les zones de maillage dense constituées de murets de pierre et des zones traditionnellement ouvertes (« méchou » ou « méjou »). Les fonds de vallons sont soumis à la même dynamique avec un développement très important des saules.

Définition des limites de l'unité paysagère

Les trois sous-unités paysagères sont établies sur la base de l'étude « Inventaire et typologie des paysages du Finistère » réalisée par Ouest Aménagement en 1995 ainsi que la carte des unités paysagères du Finistère transmise par la DDE. La partie Est définie dans ces études et correspondant au Ménez-Hom n'appartient plus à cette unité. L'approche terrain et les différentes études citées en bibliographie permettent d'identifier une unité paysagère propre au site.

2a : L'ouest de la presqu'île : secteur de Crozon - Camaret - Roscanvel

Description

L'extrémité de la presqu'île de Crozon présente un paysage « sauvage et authentique » dans lequel alternent hautes côtes rocheuses et plages. Il reflète une géologie locale spécifique : les grands caps sont armés par les grès armoricains, les baies creusées dans les schistes tendres. La presqu'île de Crozon présente un paysage très particulier : sa forme découpée et la largeur réduite de chacune des pointes la rapproche d'une situation insulaire, tant du point de vue de l'organisation et de l'évolution du paysage que des activités humaines : situations abritées investies en priorités, formes urbaines spécifiques, architectures balnéaires (Morgat). L'étroitesse des rues de Camaret rappelle, par exemple, fortement celle des villages insulaires.

La topographie plus douce des traits de côte est des pointes et leurs situations abritées a permis le développement d'une végétation presque méditerranéenne où les villages et les ports, puis plus tard les villas balnéaires se sont installés. Les plages, les criques, les maisons d'habitation, les ports et la végétation créent une ambiance chaleureuse, rassurante et accueillante. Le contraste avec l'ouest est très marquant. L'habitat y est peu développé. Le relief accidenté, les friches, les landes et les forts vents d'ouest définissent une ambiance peu accueillante et hostile.

Le recul généralisé de l'agriculture est frappant. Des fourrés littoraux et les landes remplacent des cultures et prairies. Ils supplantent le parcellaire ancien composé de talus bas ou de muret de pierres sèches. L'effet structurant des murets dans le paysage est de moins en moins perceptible, sauf sur les zones de landes rases les plus exposées.

L'enrésinement des prairies est très marqué sur le Cap de la Chèvre. Les pins maritimes offrent une ambiance balnéaire que l'on retrouve sur d'autres littoraux mais modifient fortement les paysages de prairie qu'il y a pu avoir.

Le site militaire de l'île Longue se détache complètement de l'environnement dans lequel il est implanté. Les bâtiments massifs, l'activité aéronautique, les contraintes foncières et les servitudes qui en découlent, modifient considérablement le paysage et la qualité des vues que l'on peut avoir, essentiellement en perception éloignée.

Caractéristiques

- les falaises et les plages sur les côtes ouest,
- la multitude de petits villages très caractéristiques sur les côtes est,
- les plages et criques sur les côtes est,
- la situation quasi-insulaire des trois pointes,
- l'habitat ancien et balnéaire, le port, la végétation presque méditerranéenne sur les côtes est : ambiance chaleureuse et protectrice,
- les friches, fourrés à ajoncs, peu d'habitation sur les côtes est : ambiance hostile,
- les vieux talus bas et murets de pierres sèches délaissés,
- l'enrésinement de la pointe sud,
- les fortifications de Vauban,
- le site militaire sur l'île Longue prégnant dans le paysage

Valeur emblématique

*« **Site emblématique** présentant des paysages uniques, voire exceptionnels la presqu'île de Crozon est reconnue comme ayant une **sensibilité majeure**. Paysage de type insulaire, marqué par un recul généralisé de l'agriculture, et une omniprésence de la mer. Falaises abruptes en bord de mer et plateau au relief modéré. Landes et fourrés littoraux issus de la disparition de l'agriculture. Urbanisation regroupée aux abords de Camaret et de Crozon, plus lâche et longeant la côte à Roscanvel. Diversité de la frange côtière : pointes et caps, anses … Multiplicité des panoramas remarquables et ouvertures visuelles à la faveur du relief. »*

Enjeux

- les friches, la déprise agricole et fermeture des paysages,
- l'enrésinement,
- le maintien et préservation des caractéristiques du bâti traditionnel,
- la pression urbaine en lien avec le développement touristique,
- le maintien et valorisation du patrimoine agricole : talus et murets.

2a. LES POINTES OUEST : SECTEUR DE CROZON-CAMARET - ROSCANVEL

Plage, côtes rocheuses et landes de l'anse de Pen-Hir

Talus ras et haie arborée limitant une prairie le long de la RD55

Enfrichement des parcelles de la côte ouest de Roscanvel

Landes du Cap de la Chèvre

Enrésinement du Cap de la Chèvre

Parcs à huitres devant l'île Trébéron et les installations militaires de l'île Longue

2b : La transition entre les paysages ouvert et fermé : secteur de Lanvéoc - Poulmic

Description

Cette unité paysagère est une transition entre un paysage ouvert, témoin d'une agriculture active à Telgruc-sur-Mer et un paysage fermé, conséquence d'un recul de l'activité agricole, à l'ouest de Crozon.
De Lanvéoc à Quilien, des boisements mixtes (chênes et pins maritimes majoritairement) alternent avec un bocage bas arbustif et de friches arrière-littorales, pour constituer un paysage agricole semi-ouvert.
L'activité aéronautique de Lanvéoc-Poulmic est visible et marque le paysage (visuel et sonore).

Caractéristiques

- le bocage arbustif avec un maillage étroit à lâche,
- les boisements mixtes et les boisement de résineux,
- les friches à l'ouest et parcelles exploitées à l'est,
- la forte présence militaire.

Valeur emblématique

*« Les paysages du site sont spécifiques du département et leur **sensibilité est moyenne**. Paysage de transition entre l'ambiance agricole à l'est et une ambiance littorale à l'ouest. Unité marquée par les activités militaires. Relief escarpé de frange littorale. Alternance de boisements mixtes et d'un maillage bocager arbustif. Importance des infrastructures aéronavales. Panoramas et paysage semi-ouvert, ouverture depuis la frange littorale sur la rade de Brest. »*

Paysage doucement vallonné au bocage arboré au nord-est de Crozon

Champ de maïs fermant le paysage (RD887)

Route bordée de haies arborées de la RD 887

Enjeux

- la préservation du bocage et de ses caractéristiques,
- la déprise agricole et l'enfrichement à l'ouest,
- la pression et la qualité urbaine.

2c : Les paysages ouverts des secteurs de Saint-Nic et de Telgruc-sur-Mer

Description

Dans le prolongement du Ménez-Hom qui limite l'est de cette unité, la topographie de la sous-unité paysagère est assez mouvementée. Le paysage à dominante agricole est très ouvert et l'agriculture s'étend jusqu'au bord de la mer. La rencontre d'une agriculture intensive avec la mer et en arrière-fond le Ménez-Hom forme un paysage original et fragile. Le relief très marqué et le territoire très ouvert aux vues créent une très forte covisibilité avec le littoral. Les boisements sont quasi-absents et le parcellaire bocager, élargi à structuré, est arbustif. Nombreux sont les talus dépourvus de plantations ligneuses.

Seules les silhouettes des pins maritimes, sylvestres et les Cyprès de Lambert (moins), marquent fortement le paysage. Ce sont les seuls à se développer en haut-jet et sur les points hauts, leur silhouette élancée se détache sur l'horizon.

Le paysage ouvert est très sensible à la présence ou l'introduction de tout nouvel élément. Cette configuration rend tout projet d'extension urbaine très prégnante, comme cela est observable sur les communes de Saint-Nic et de Telgruc-sur-Mer où la pression urbaine est très forte. La carrière de Telgruc-sur-Mer, située sur un point haut, est également très impactante et visible de loin.

Caractéristiques

- les paysages ouverts de grandes cultures,
- le contact direct de l'agriculture intensive et la mer,
- le bocage dégradé à inexistant,
- l'absence de bois ou bosquets,
- la pression urbaine forte à Telgruc-sur-Mer et Saint-Nic,
- le paysage très sensible à tout nouvel aménagement.

Valeur emblématique (définie dans la charte éolienne du Finistère)

*« **Site emblématique dont la sensibilité du secteur est moyenne**. Paysage ouvert, dominé par l'ambiance agricole qui s'étend du pied du Ménez-Hom jusqu'en bord de mer. Perception pour laquelle cette sous-unité constitue le premier plan. Relief mouvementé avec une déclivité vers le sud-ouest, depuis le Ménez-Hom jusqu'à la mer. Quasi-absence de boisement, bocage arbustif déstructuré. Faible pression urbaine, y compris sur la frange côtière. »*

Parcellaire bocager élargi au profit des cultures de grand champ

Talus nus séparant les parcelles agricoles

Enjeux

- la pression urbaine, notamment sur les communes de Telgruc-sur-Mer et Saint-Nic,
- la forte sensibilité du paysage,
- la destruction du bocage restant,
- l'intégration paysagère des aménagements dans le paysage environnant (extension urbaine, bâtiment agricole, carrière, routes).

3. LES ESTUAIRES DE LA RADE DE BREST

Le dialogue entre la terre et la mer est ici constant, par la présence d'une côte sinueuse dépourvue de plages et celle de nombreuses anses et estuaires assez étroits. Son découpage et son retrait du large confèrent à ce littoral des ambiances quasi méditerranéennes visibles dans la végétation. La côte fait parfois figure de mers intérieures ou de lacs. Mais c'est une mer calme, protégée des fortes houles qui baigne la rade de Brest. Cet effet de « barrage aux vents du large » procuré par la presqu'île de Crozon se ressent également sur la végétation : les secteurs à l'abandon ne sont pas colonisés par les fourrés littoraux, mais plutôt par des saulaies, principalement en fond de vallon (les vallons parallèles, orientés nord-est / sud-ouest sont assez marqués). Là, les arbres parviennent à se développer en haut jet et offrent une ambiance plus boisée.

L'activité maritime reste modeste et se résume aujourd'hui à quelques bateaux de plaisance, à de petits pêcheurs côtiers et à quelques aquaculteurs.

Les hameaux sont nombreux. Les maisons neuves s'y combinent avec les anciennes habitations, plus souvent rénovées qu'à l'abandon. Si des lotissements se construisent autour des agglomérations dynamisées par la proximité de Brest et de la RN 165, la frange littorale, quant à elle, ne présente pas de concentration excessive de l'habitat.

Cette unité est marquée par une déprise agricole augmentant au fur et à mesure que l'on approche du littoral. Le relief est accidenté, laissant des vallons humides en friche. L'orientation de ce secteur vers des productions spécialisées sous serre et la disparition de tout autre type d'agriculture laissent pour l'instant peu d'espoir pour l'entretien du bocage. Les haies sur talus sont composées d'arbustes en nombre conséquent (prunellier, aubépine…). Le manque d'entretien les amène à s'élargir et gagner sur les parcelles en friche.

Définition des limites de l'unité paysagère

Les sous-unités paysagères sont définies à partir de l'étude de Ouest Aménagement et de la carte des unités paysagères de la DDE. L'unité paysagère est plus vaste que le périmètre du Parc Naturel Régional d'Armorique. Ainsi, « le secteur de Plougastel-Daoulas », constitue la troisième sous-unité de l'unité « les estuaires de la Rade de Brest », mais elle n'est pas présentée dans l'étude.

3a : Secteur de Logonna-Daoulas

Description

De part et d'autre de la rivière de Daoulas, le paysage est plus ouvert qu'aux alentours de Plougastel-Daoulas. Moins affecté par la déprise agricole, il conserve cependant une structure bocagère de bonne qualité.

L'horticulture n'est plus aussi présente que dans le secteur précédent. C'est un paysage agricole en équilibre et varié que l'on ressent, valorisé comme le précédent par l'immixtion de la mer dans le contexte rural.

L'habitat traditionnel utilise le plus souvent le granite ocre jaune de Logonna et confère ainsi une couleur chaude et lumineuse aux bourgs.

Caractéristiques

- les côtes basses et sinueuses,
- les marais de l'arrière-littoral,
- les plages de graviers, les criques et les grèves,
- la structure bocagère de qualité,
- les paysages agricole et maritime intimement liés.

Entrée du ria dans les terres à l'Hôpital-Comfront

Prairie au sein d'un maillage bocager encore dense à Lagonna-Daoulas

Parcelles cultivées au sud de Daoulas

Enjeux

- le maintien de la structure bocagère,
- le maintien des paysages ouverts sur les rives de la rivière Daoulas,
- l'extension et l'organisation des zones de mouillages collectifs,
- l'habitat.

3b : Secteur de l'Hôpital-Comfront-Le Faou

Description

Les rias du Faou, de l'Hôpital-Comfront et l'anse de Kéroullé, quoique en bord de mer sont protégées du large par la presqu'île qui a une influence importante sur la végétation et donc l'ambiance paysagère. Le paysage est caractéristique de la rade et l'ambiance des rias avec leurs accumulations sédimentaires aux formes variées s'imbriquent à l'ambiance agricole. A proximité de l'Hôpital-Comfront, l'agriculture a modifié les paysages plus qu'ailleurs et les opérations de remembrement sont très visibles.
L'urbanisation nouvelle vient grossir les agglomérations existantes, sans concentrations trop importantes en bordure du rivage et sans route littorale.

Caractéristiques

- les paysages de rias : vases, couleur grise, schorres, végétation de marais arrière-littoral,
- la forte présence de l'agriculture et modification du parcellaire (remembrement),
- l'urbanisation maîtrisée,
- l'ambiance méridionale créée par la végétation (pins) et les criques .

Présence importante de la mer même à l'intérieur des terres (depuis Japic)

Bâtiments agricoles marquant le paysage

Grandes parcelles cultivées alternant avec bois au nord du Faou

Enjeux

- la reconquête du bocage et le maintien des reliques bocagères,
- la limitation de la pression urbaine,
- le maintien des paysages ouverts sur les rives du Faou,
- l'extension et organisation des zones de mouillages collectifs.

4. LE MÉNEZ-HOM

Définition des limites de l'unité paysagère

Cette unité est extraite de la sous-unité « Ménez-Hom » de l'unité de « La presqu'île de Crozon » de la carte des unités paysagères du Finistère de la DDE. Suite à la visite de terrain, les limites Est ont été modifiées de façon à inclure plus globalement les versants du Ménez-Hom et les limites Sud prennent en compte les trois Runs.

Description

Il se présente comme un massif, arrondi, qui domine des entités très fortes. Dominant la baie de Douarnenez, le Ménez-Hom comporte trois étages de végétation et d'utilisation du sol :

- le sommet, soumis d'une manière incessante aux vents, comporte une végétation basse, de sol pauvre. Les landes composées de graminées et bruyères pour l'essentiel forment des tapis de couleur brun-orangé avec des tâches plus vives de mauves. Des pins tentent d'accéder au sommet et sont répartis de façon très éparse sur les pentes. Cette colonisation spontanée (favorisée notamment par les incendies) laisse des arbres battus par le vents et le plus souvent nanifiés,
- à mi-hauteur, des boisements de résineux (en majorité) ceinturent le Ménez-Hom. Les forêts communales d'Argol à l'Ouest et de Trégarvan au Nord forment des masses sombres et denses qui contrastent fortement avec le sommet,
- en pied de la colline, l'agriculture et l'habitat sont présents.

Le Ménez-Hom est un belvédère d'où plusieurs unités paysagères sont visibles : la vallée de l'Aulne, la presqu'île de Crozon et la cuvette de Plonevez-Porzay.

Au Sud-Est de l'unité paysagère, trois Runs préfigure le massif du Ménez-Hom. Plus bas et beaucoup plus couverts par la végétation arborée, ils se détachent sur la ligne d'horizon, mais restent moins prégnants que le Ménez-Hom. Leur isolement par rapport à une chaîne de collines plus longue les différencie des Montagnes Noires et des Monts d'Arrée.

Caractéristiques

- le massif arrondi,
- l'étagement de la végétation,
- la vue dominante sur les autres unités.

Valeur emblématique

« **Site emblématique, le secteur du Ménez-Hom au bois de Saint-Gildas** présente des paysages uniques, voire exceptionnels dont la ***sensibilité est majeure.*** Collines au sommet dénudé et à l'ambiance « sauvage », façonné par le vent. Lignes de petites collines, dominées par la silhouette massive du Ménez-Hom. Lande (au sommet), boisement de résineux (à mi-pente), agriculture et habitat (au pied). Urbanisation limitée à quelques hameaux en pied de colline. Silhouette et paysage emblématique du Ménez-Hom, qualité des panoramas. Diversité des panoramas qui s'étendent dans toutes les directions depuis les points hauts. »

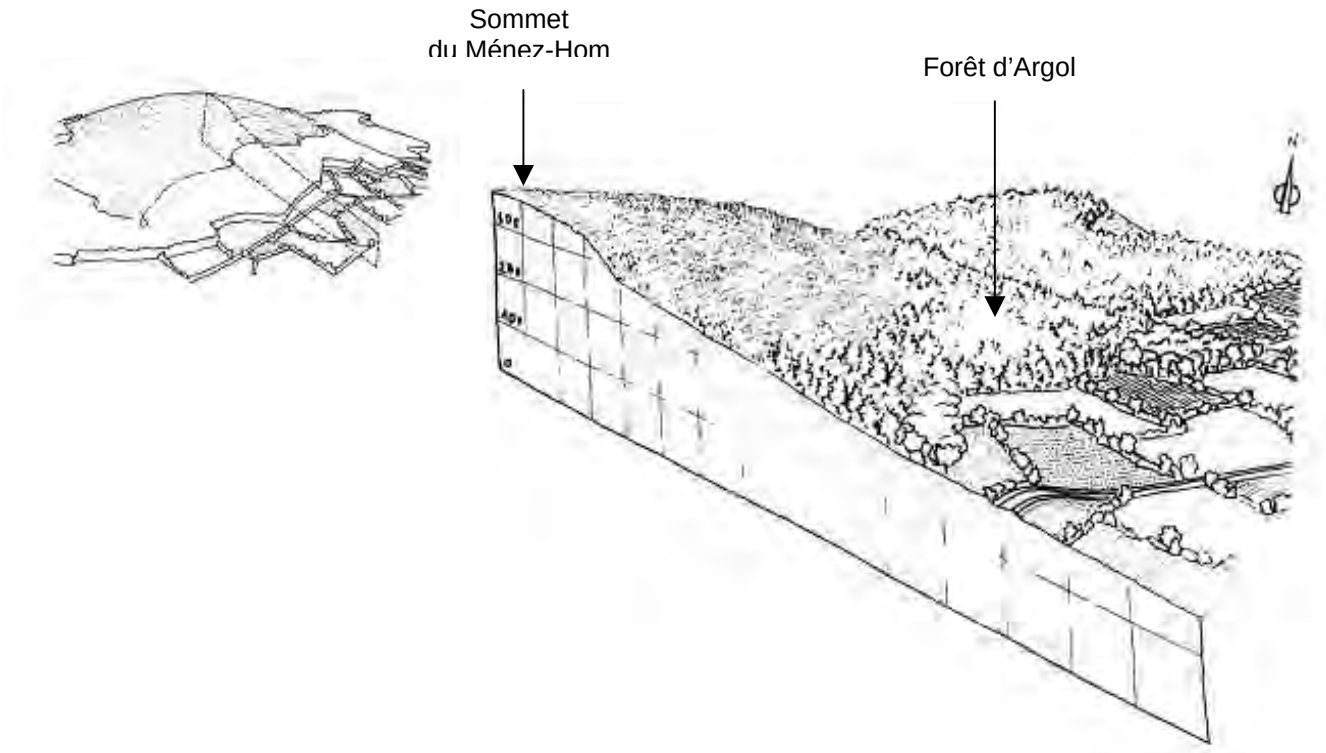

Enjeux

- l'accueil du public, gestion du tourisme,
- la pression urbaine en bas du Ménez-Hom.

Le sommet "nu" du Menez-Hom prend appui sur les pâturages verts (vu depuis la D887)

Le Ménez-Hom ferme les vues et domine le village de Dinéaul

Végétation de landes et arbres morts soumis aux vents d'ouest

Graminées couchées par le vent au sommet du Ménez-Hom

Landes de graminés ponctuées par des tâches colorées de bruyères

5. LA VALLÉ DE L'AULNE

Définition des limites de l'unité paysagère

Cette unité est définie sur la base de la carte des unités paysagères du Finistère transmise par la DDE, ainsi que la pré-étude réalisée par le CERESA en 2004. La visite de terrain a également permis de différencier les sous-unités 5b et 5c, en fonction des paysages de bord de rives

5a : Les collines de l'Aulne

Description

Il s'agit d'une unité de « transition », patchwork des différents paysages typés qui l'entourent. Ainsi, le relief et les boisements des Monts d'Arrée et du Ménez-Hom se combinent à l'agriculture du bassin de Châteaulin, tandis que les estuaires de l'Aulne et de la rivière du Faou ouvrent et élargissent les fonds de vallée, apportant plus d'envergure au paysage.

Les boisements, nombreux, s'immiscent dans les espaces agricoles cultivés. Quelques pâtures alternent avec les parcelles de grandes cultures et les cultures fourragères qui sont dominantes. Le bocage, fait de talus hauts, comprend surtout une végétation arbustive ou de cépées (châtaigniers notamment). La situation ventée des coteaux et sommets y limite le développement d'arbres de haut jet. Le maillage bocager, plutôt irrégulier, accueille des bâtiments agricoles qui peuvent constituer des entités peu valorisantes dans le paysage.

Des éléments verticaux telles que les antennes de télécommunication à l'est de Rosnoen ou les éoliennes situées au sud-est de Châteaulin marquent le paysage agricole. Les sommets souvent nus des vallons sont largement dominés par la hauteur de ces structures métalliques.

Cette unité est traversée à l'est par la voie express RN 165. Au milieu des fortes ondulations des collines, cette route crée une entaille qui marque fortement les paysages. Par ailleurs, le belvédère de Rosnoën permet une vision panoramique de ces espaces.

Caractéristiques

- le paysage vallonné,
- le bocage hétérogène à maillage moyennement lâche à lâche,
- les éléments peu valorisants dans le paysage : bâtiments agricoles, antennes de télécommunication,
- la marque importante de la RN 165,
- l'agriculture de grand champ bien présente.

5a. LES COLLINES DE L'AULNE

Paysage bocager au maillage variable au sud-est de Dinéault

Intégration parfois peu travaillée des bâtiments agricoles dans le paysage

Sous-bois des forêts bordant l'Aulne

Éoliennes installées sur les coteaux au nord-est de Châteaulin

Alternance de bois et parcelles cultivées sur les vallonnements dominant la rivière du Faou

5b : L'Aulne maritime

Description

En aval de Port-Launay, une dernière écluse marque la fin de la portion canalisée de l'Aulne. Au-delà, les éléments naturels d'envergure remplacent le travail continu de canalisation du fleuve. Les hauts versants abrupts et boisés contribuent au changement d'échelle du site. Tout au long du parcours, d'une manière générale, le versant concave est très abrupt et boisé. Il dépasse régulièrement les 100 mètres de haut. Le versant opposé, convexe, est beaucoup plus évasé : il permet à l'agriculture de s'étendre au plus près du cours d'eau. Il en est ainsi jusqu'à son embouchure. L'influence des marées modifie le paysage par la présence des vasières glaucescentes. C'est un premier signal de la proximité de la mer. Les pins maritimes par leur fréquence dans les boisements indiquent la traversée d'un paysage arrière-littoral.

De nombreux hameaux, bien qu'à vocation agricole, possèdent souvent un accès au fleuve.

Le pont actuel de Térénez et l'abbaye de Landévénec sont deux monuments qui, par leur position respective, contribuent à valoriser cette unité pittoresque. Le futur pont suspendu de Térénez, construit dans le but de remplacer l'actuel, inscrira la courbe de son tablier au travers des méandres du fleuve.

Caractéristiques

- les larges méandres concaves encaissés et boisés,
- les larges méandres convexes, évasés et cultivés,
- la forte présence de la mer : pin maritime, couleur, vase,
- les ponts de Térénez actuel et futur,
- le cimetière de bateaux.

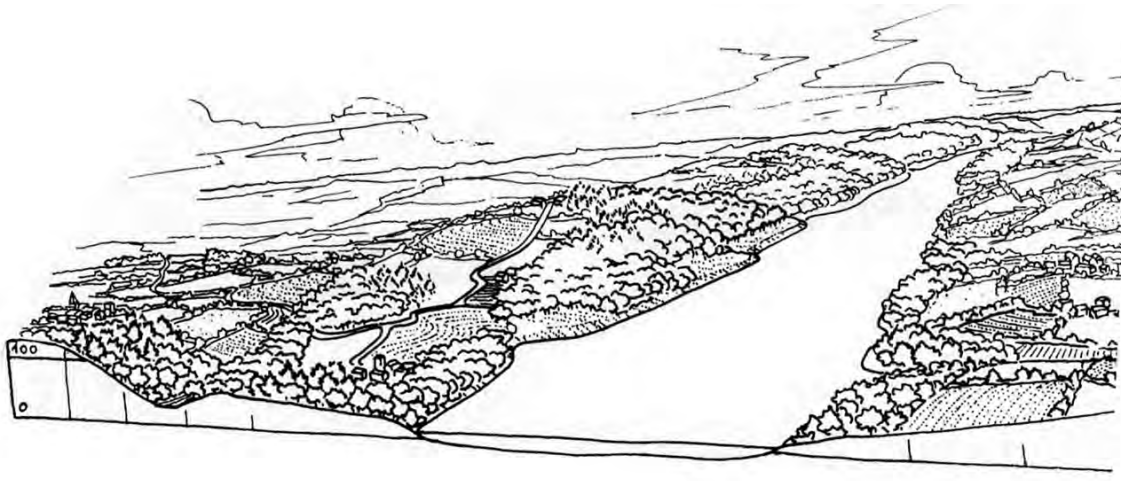

Valeur emblématique

« La sous-unité est un ***site emblématique*** *présentant un paysage spécifique du Finistère dont la* ***sensibilité est moyenne****. Protégé par la presqu'île de Crozon. Frange côtière et cours d'eau sinueux, nombreuses anses où mer et paysages ruraux se mêlent. Relief mouvementé, nombreux versants très abrupts. Nombreux boisements sur les versants abrupts, agriculture présente ailleurs. Contexte rural sans extension urbaine récente. Spécificité de l'ambiance mi-rurale mi-maritime. Panoramas sur l'Aulne et la Rade de Brest. »*

Sinuosité de l'Aulne au niveau de l'île de Térénez accueillant le cimetière à bateaux

Construction du nouveau pont de Térénez

Village de Trégarvan posé entre l'Aulne et le bocage élargi

Méandres de l'Aulne à travers le vallonnement doux des prairies (vue depuis le Ménez-Hom)

Village de Rosnoën au sommet du vallon encadré par les haies et les bois du bocage

6. LE BASSIN DE PORZAY

Définition des limites de l'unité paysagère

Les limites de cette unité paysagère sont définies dans l'inventaire et typologie des paysages » du Finistère (Ouest Aménagement, 1995) et également sur la carte des unités paysagères de la DDE. L'unité paysagère s'étend au delà des limites du Parc Naturel Régional d'Armorique.

Description

Cette unité forme une vaste cuvette en amphithéâtre. Elle s'étend du Ménez-Hom au Nord, aux Forêts du Duc et de Névet au sud. Seules la partie nord de la cuvette et la montagne de Locronan sont incluses dans le territoire d'étude.

Son ouverture à l'ouest l'expose largement aux vents littoraux, ce qui ne favorise pas les boisements et les haies avec des arbres de haut-jet.
De très vastes zones ont un caractère bocager résiduel offrant de longues perceptions visuelles. Quelques secteurs ont préservé un maillage bocager structuré, quoi qu'élargi.
La structure bocagère est à dominante arbustive : prunelliers et saules principalement. Le chêne est présent mais ne parvient pas à produire des arbres de haut-jet.

L'agriculture intensive caractérise cette unité. Elle s'étend très près du littoral, composé de cordons dunaires, interrompus par les pointes rocheuses de Tréfuntec (hors PNRA) et Talagrip.

Caractéristiques

- les reliques bocagères d'un bocage élargi,
- l'agriculture intensive : grands champs et bâtiments d'exploitation,
- le contact direct de l'agriculture intensive et de la mer,
- le Ménez-Hom en arrière scène.

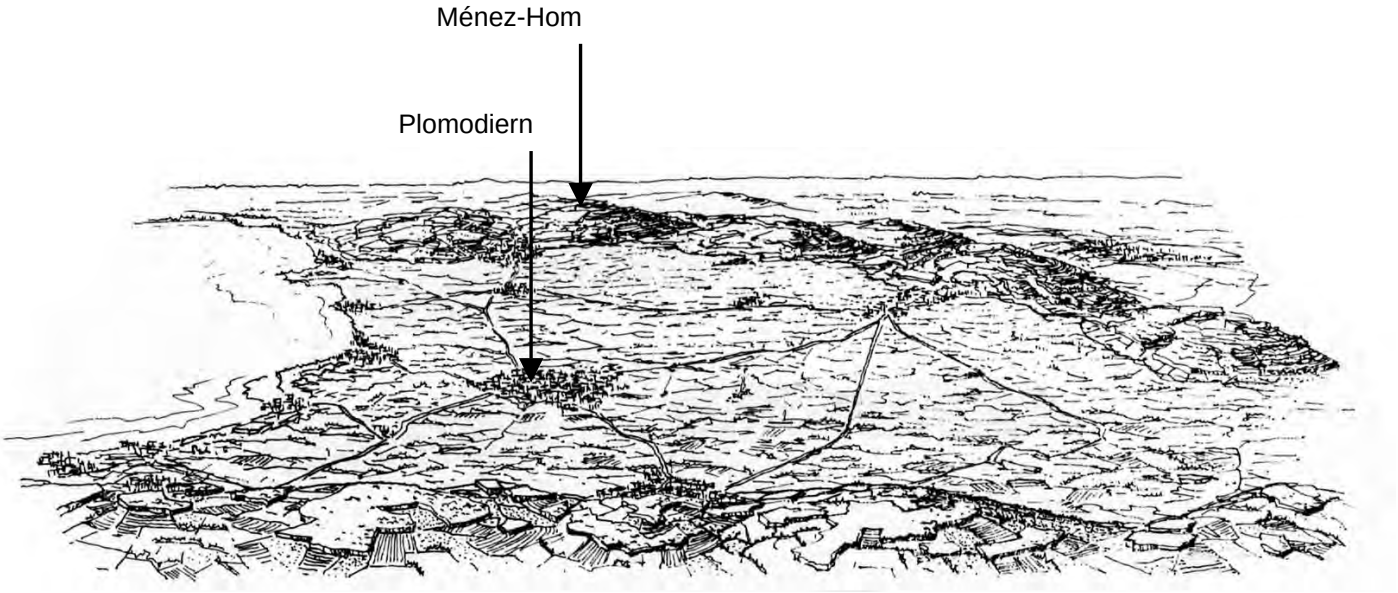

Enjeux

- le maintenir le bocage restant,
- l'intégration des bâtiments agricoles,
- la conservation d'ouvertures visuelles depuis les champs vers la mer.

Paysage agricole doucement vallonné plongeant dans l'océan

Bocage largement ouvert de la cuvette de Plomodiern

Champs de grandes cultures installés dans un bocage élargi

Contraste du vert et du beige des cultures avec le bleu gris de l'océan

Habitat dispersé dans la campagne

7. LE BASSIN DE CHATEAULIN

Définition des limites de l'unité paysagère

Les limites de cette unité paysagère sont définies dans l'inventaire et typologie des paysages » du Finistère (Ouest Aménagement, 1995) et également sur la caret des unités paysagères de la DDE. L'unité paysagère s'étend au delà des limites du territoire du parc.

7a : Le secteur de Pleyben

Description

Le plateau de Pleyben s'étend sur un territoire au-delà des limites du parc naturel d'Armorique. Le paysage conserve une certaine homogénéité entre les deux limites visuelles que sont les Monts d'Arrée au nord et les Montagnes Noires au Sud. Le relief est léger et dessine des croupes assez molles, aux sommets souvent aplanis, séparées par des vallées profondément encaissées. La présence de ces deux chaînes de montagnes parallèles confère à cette unité un « enclavement » qui se manifeste également par le développement très limité des villages.

Le plateau pleybennois se caractérise par un bocage déstructuré et un maillage très ouvert. Seuls les fonds de vallons voient des friches ou boisements regagner du terrain. Les haies de ce secteur sont à l'image du maillage, très dégradé, avec de nombreuses trouées. Elles sont variées : haies de cépées, arbres de haut-jet, anciennes ragosses ou anciens chênes têtards, parfois talus seuls. Il s'agit de taillis dont les grands arbres très nombreux avant le remembrement ont disparu progressivement. On peut encore observer quelques grands châtaigniers en haut-jet.

La vocation agricole de cette unité, orientée sur l'élevage et la grande culture, est clairement affirmée. Les bâtiments massifs des élevages hors-sol sont d'autant plus visibles qu'au sein de l'unité, les boisements sur le plateau sont peu nombreux. Les cultures fourragères et céréalières forment des parcelles de grande taille, qui ont remplacé le bocage.

Caractéristiques

- le relief doucement vallonné encadré par les Montagnes Noires et les Monts d'Arrée,
- le bocage déstructuré, ouvert et très dégradé,
- les rares arbres de haut-jet dans le bocage,
- les bâtiments des élevages hors-sol.

Enjeux

- l'intégration des bâtiments agricoles,
- l'entretien et restructuration du bocage.

7a. LE SECTEUR DE PLEYBEN

Maillage bocager très élargi et fonds de vallée boisés du plateau pleybennois

Vastes étendues de champs dégageant des vues lointaines

Présence peu valorisante des bâtiments d'élevage dans le paysage

Paysage ouvert avec quelques secteurs boisés à l'ouest de la RD 121

Maillage bocager destructuré accueillant un bâtiment d'élevage

7b : Les méandres de l'Aulne

Description

En aval de sa confluence avec l'Ellez se dessinent les importants méandres qui sont les traits majeurs de ce fleuve. Cette section de l'Aulne est la partie finale du canal de Nantes à Brest. Il en résulte une succession d'écluses et la présence d'un chemin de halage tout au long du parcours, jusque Port-Launay. Ce halage comporte des portions d'alignements plus ou moins continus de peupliers. Témoin des gigantesques travaux de canalisation du XIXème siècle, le canal offre un paysage calme et animé par les successions de versants aux paysages agricoles ou forestiers, qui bénéficient de par leur orientation d'éclairage et d'exposition variés.

Châteaulin est traversé par le fleuve, tandis qu'à Port-Launay les maisons anciennes s'alignent au pied d'un versant abrupt, le long du cours d'eau.

Caractéristiques

- le canal et ses écluses,
- les méandres sinueux,
- l'alternance de paysagers forestiers fermés et agricoles ouverts.

Valeur emblématique

*« **Site emblématique du site,** la sous-unité paysagère est de **sensibilité moyenne**. Fleuve canalisé aux larges méandres dessinant une longue bande sombre au travers du bassin de Châteaulin. Alternance sur chaque rive de versants concaves très abrupts et de versant convexes évasés ; boisement sur versant abrupts et agriculture sur versants évasés. Contexte rural caractérisé par les hameaux agricoles et écluses. Intérêt patrimonial des ouvrages du canal. Panoramas sur la vallée depuis les points hauts ; paysage peu ouvert - échelles de perception assez réduites. »*

Enjeux de l'unité paysagère « la vallée de l'Aulne »

- la préservation du bocage,
- la résorption des éléments peu valorisants,
- le maintien des contacts visuels avec les autres sous-unités,
- le maintien de l'alternance paysage ouvert / paysage fermé correspondant aux bois et zones de culture,
- le maintien de l'ambiance mi-rurale, mi-maritime pour la partie aulne maritime,
- le maintien des portions d'alignements le long du canal.

Vue sur les éoliennes situées au sud-est de Châteaulin depuis la RD 887

Paysage ouvert de champs et prairies, vue sur le bois de Saint-Gildas

Bocage vallonné de la vallée de l'Aulne

Vallée de l'Aulne bordée par de larges prairies

Éoliennes de Châteaulin en ligne de crête (vue depuis la 770)

8. LES MONTS D'ARRÉE

Définition des limites de l'unité paysagère

L'unité des Monts d'Arrée et ses sous-unités ont été définies par la carte des unités paysagères du Finistère de la DDE et dans la pré-étude du CERESA en 2005. Une analyse sur le terrain a amené à légèrement élargir l'unité au nord pour englober la totalité des versants des Monts d'Arrée.

Description générale

Les Monts d'Arrée constituent un des pôles caractéristiques des bocages du Finistère avec le vaste ensemble de maillage dense. Cette zone accidentée contient de nombreux espaces naturels. La route départementale 785 traverse cette unité et offre une vision panoramique privilégiée à la fois sur les sommets des Monts d'Arrée, les landes, les bois et la cuvette.

Le maillage bocager est dense à très dense avec localement des ouvertures importantes. Le manque d'entretien contribue à un développement important de la végétation. Les forts contrastes observés sont le reflet des deux systèmes de production présents : l'un extensif (élevage bovin) avec un bocage remplissant encore de nombreuses fonctions (clôture et protection notamment) et l'autre plus intensif où les talus sont moins fonctionnels.

L'unité paysagère se caractérise également par la présence du schiste que l'on retrouve fréquemment dans les champs et la lande. L'utilisation du schiste comme matériau dans les bâtiments d'habitation, les murets ou les toitures (schiste ardoisier) rappelle un mode de construction montagnard.

Cette unité paysagère se caractérise par :

- un climat rigoureux, une pluviométrie importante (1300 mm ou plus par an) et un ensoleillement faible qui influencent fortement la perception des paysages (brouillards, pluies) ;
- de fortes contraintes liées au relief et à l'enclavement géographique qui limitent le dynamisme démographique et économique ;
- une forte reconnaissance sociale (appartenance à un paysage originel) ;
- une architecture particulière ;
- un facteur commun de transformation du paysage : le recours, depuis trente ans, à l'enrésinement dans les programmes de boisement.

8a : Le plateau de Ménez-Meur

Description

A l'ouest des Monts d'Arrée, le relief est très animé sans orientation dominante pour autant : les vallons encaissés sont diversement orientés. Les landes (Menez-Meur) et les enrésinements s'immiscent entre les parcelles bocagères. Les étendues « sauvages » de landes et les affleurements rocheux alternent avec un contexte agricole plus banal et génèrent des ambiances paysagères spécifiques.

Les rochers, lors qu'ils ne sont pas masqués par la végétation, synonyme de déprise agricole (friche, enrésinement) contribuent au pittoresque des Monts d'Arrée.

La position dominante de ce plateau offre des vues ouvertes qui peuvent se prolonger, lorsque les conditions le permettent, jusqu'à la mer.

Caractéristiques

- le relief animé,
- le bocage, la lande et les résineux alternent,
- les rochers affleurants,
- la vue lointaine depuis le plateau

Valeur emblématique

« **La forêt de Cranou est un site emblématique** composé de paysages originaux et de grande qualité dont la ***sensibilité est forte***. Massif forestier, élément peu fréquent dans le Finistère, et prairie forment une ambiance d'espace rural et naturel. Relief de collines enserrant une cuvette étroite. »

Paysage pittoresque de landes et de blocs rocheux

Bocage vallonné avec au loin le village de Sizun

Crête boisée (depuis la RD 342)

8b : Le Toul de Saint-Rivoal

Description

C'est la topographie particulière qui permet de caractériser le Toul de Saint-Rivoal, aux limites nettes, encerclé par les versant marqués de la périphérie. La vallée du St-Rivoal est organisée en bocage serré qui contraste avec les espaces de landes et de marais qui la concernent. Le maillage très serré du bocage et le relief mouvementé produit une ambiance de fouillis végétal, paysage fermé où les vues sont limitées.

Emprunt d'un charme champêtre évident par son côté très verdoyant, ce paysage procure en même temps une sensation d'isolement et même d'abandon, dû à l'image d'une agriculture difficile et en déclin (Jules Noël, 1960). L'espace de terres de culture s'est resserré autour des villages.

Caractéristiques

- l'architecture de l'habitat traditionnel
- le bocage serré,
- les landes et les marais,
- le relief mouvementé,
- l'agriculture en déclin.

Bocage dense et sommets boisés au nord de Saint-Rivoal (depuis la RD 42)

Derniers boisements avant les sommets couverts de landes Ménez-Kador

8c : La cuvette de Brennilis

Description

Délimitée au Nord, à l'Ouest et au Sud par les sommets des Monts d'Arrée, et à l'Est par le plateau de la Feuillée et de Berrien, cette sous-unité forme une large cuvette très régulière et facilement perceptible. Le réservoir de Saint-Michel, vaste plan d'eau, accentue par son horizontalité et son uniformité cet effet de cuvette. Située au cœur de l'unité, cette étendue d'eau est bordée de landes tourbeuses, tourbières et prairies humides.

Bien que la structure bocagère à talus soit encore ponctuellement présente (autour de Botmeur), les landes et les tourbières créent un paysage très dégagé qui accentue l'ouverture visuelle provoquée par le relief. A contrario, l'effet de masse des parcelles enrésinées détonnent avec le paysage de végétation basse : leur effet de masse est accentué par la couleur sombre des conifères et la silhouette des arbres apporte une dimension verticale qui diminue l'homogénéité de ce paysage.

L'ancienne centrale nucléaire de Brennilis est la seule construction d'envergure, elle est indissociable de cette unité. Son démantèlement en cours aura vraisemblablement des répercussions sur les paysages.

Caractéristiques

- le paysage uniforme et ouvert de landes tourbières opposé au paysage fermé de bois,
- le vaste plan d'eau,
- l'ancienne centrale nucléaire.

Valeur emblématique

« **La cuvette de Brennilis est un site emblématique** dont le paysage a une ***forte sensibilité***. Vaste dépression au centre des Monts d'Arrée, où domine une ambiance d'espaces naturels façonnés par un climat rigoureux. Spécificité des landes sur crêtes et versants, du lac et des tourbières en fond de cuvette. Parcellaire agricole bocager autour de Botmeur. L'urbanisation se résume à l'ancienne centrale nucléaire de Brennilis et aux hameaux agricoles. Présence d'enrésinement mais le paysage reste ouvert, offrant une perception d'ensemble sur la cuvette et sur la chaîne des Monts d'Arrée. Caractère naturel du paysage et ouverture visuelle de l'unité, sensibilité plus faible au droit de l'ancienne centrale nucléaire. »

Les landes et blocs rocheux dynamisent le paysage plus calme du lac

L'étendue d'eau du lac augmente l'ampleur du paysage

La planitude du lac accentue le relief du mont Saint-Michel-de-Brasparts

Haies arborées délimitant les prairies à proximité du lac

8d : Les sommets des Monts d'Arrée

Description

Vastes surfaces de landes, les Monts d'Arrée présentent un paysage homogène, globalement à partir de la côte 250, jusqu'au sommet. Le pittoresque est encore renforcé par des affleurements rocheux de schiste. C'est un rare secteur où l'action humaine semble absente, hormis les voies de communication qui les traversent.

La chapelle de St-Michel de Braspart et le relais de télécommunication de Roc-Trédudon, situés tous deux en sommet, ont un rôle important dans le repérage et l'identification de ce secteur. Par leur position dominante et leur végétation assez basse, les crêtes des Monts d'Arrée offrent des vues très nombreuses sur les unités limitrophes, où la présence humaine est de retour.

La notoriété des paysages de crêtes du Mont d'Arrée est un fait, qui en fait Le Paysage des Monts d'Arrée. Ceci s'explique également par le fait que ces crêtes forment les arrières plans des unités limitrophes avec lesquelles elles contrastent fortement.

Caractéristiques

- le paysage ouvert de landes,
- les rochers de schistes,
- les nombreuses vues sur les unités paysagères voisines

Valeur emblématique

« **Le site emblématique des sommets des Monts d'Arrée** se compose de paysages donnés comme uniques, voire exceptionnels dont ***la sensibilité est majeure.*** Paysages de landes de grande envergure et crêtes rocheuses, où domine une ambiance d'espaces naturels façonnés par un climat rigoureux (pluvieux et venté). Chaîne de collines formant un arc de cercle et constituant le point culminant du Finistère. Absence d'habitat. Ouvertures panoramiques dans toutes les directions, renforçant la position centrale des Monts d'Arrée et de la dominance sur les unités voisines. »

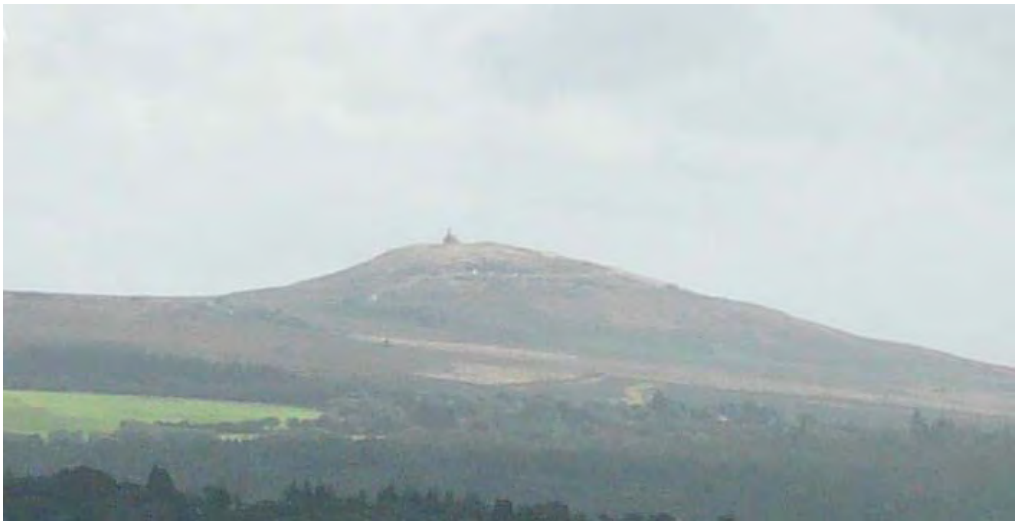

Les landes mettent en valeur les sommets des Monts d'Arrée comme le Mont Saint-Michel de Braspart

Les versants du Monts d'Arrée

Les landes rases du sommet des Monts d'Arrée dégagent des vues très lointaines

8e : Les plateaux de la Feuillée et de Berrien

Description

Le relief aux ondulations douces et le maillage bocager élargi structurent un paysage agricole austère et en déclin. Le recul de l'agriculture est perceptible par la présence de nombreuses friches et d'enrésinements qui mitent l'espace, ou encore de landes. Les enrésinements provoquent un mitage sur l'ensemble de l'unité, malgré les superficies assez modestes des parcelles.

Les crêtes septentrionales constituent le fond visuel au nord. Leurs vastes landes contrastent fortement avec le paysage agricole du plateau. L'ambiance est ici dure et froide. Les palettes de couleurs sont plus réduites : gris, blanc et noir dominent.

La forêt d'Huelgoat constitue un site mythique du chaos rocheux, renforcé par la présence de cette masse forestière, symbole d'un imaginaire hors du temps. Les routes qui y mènent sont riches d'ambiances préparatoires : rochers moussus affleurant, ruisseau avec sa végétation de noisetiers, saules, aulnes, futaies de chênes et hêtres. Déjà les parcelles de résineux contredisent l'identité végétale. De plus les pylônes ou des équipements mal intégrés montrent la fragilité de l'ensemble.

L'antenne relais de Roc Trédudon constitue un élément de repère majeur au sein de ces paysages. Il y a peu de sensibilité en perception interne, à l'échelle locale, mais les échappées visuelles lointaines depuis les points hauts sont fréquentes. Le plateau constitue le premier plan du point de vue sud-est depuis le Roc'h Trédudon. La carrière de Berrien reste omniprésente et constitue un point noir dans le paysage.

Caractéristiques

- le relief doucement ondulé,
- le bocage déstructuré,
- l'enfrichement et enrésinement des anciennes parcelles agricoles,
- la forêt de Huelgoat et sa symbolique,
- les nombreuses ouvertures visuelles depuis les points hauts.

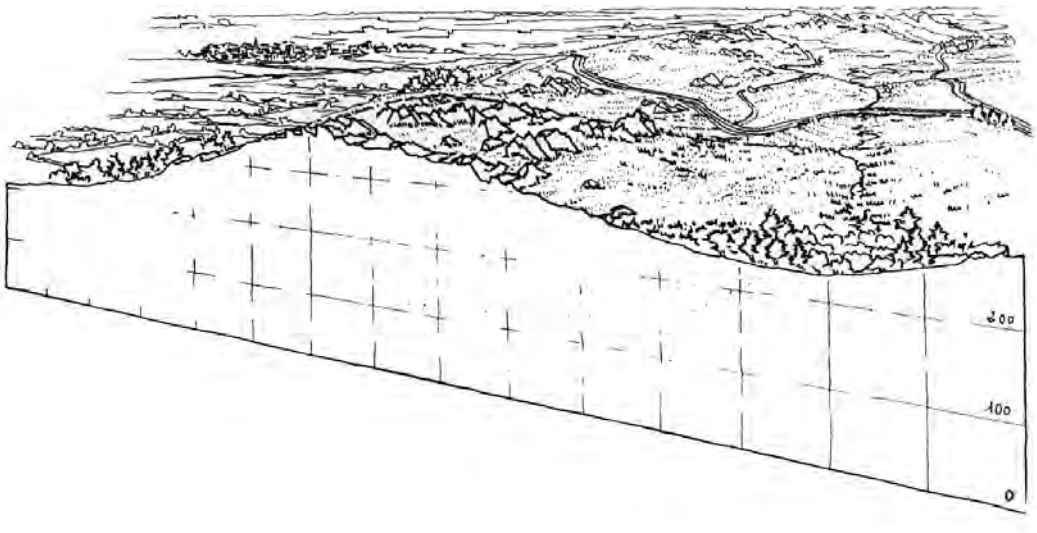

Valeur emblématique

« **Le site emblématique de la forêt de Huelgoat** constitue un paysage de ***sensibilité majeure***. Ambiance d'espace rural et naturel du centre Finistère. Massif forestier, élément paysager rare dans le département, formant un paysage fermé. Relief mouvementé avec de nombreux vallons encaissés et sinueux et des chaos rocheux. »

Maillage bocager élargi alternant avec des parcelles boisées

Paysage de prairies en friche et fermé par les résineux

Champs de grandes cultures ouvrant largement le paysage

8f : Le versant sud des Monts d'Arrée

Description

Cette unité se distingue par la combinaison d'un relief collinaire accidenté et d'un paysage agraire de prairies avec un maillage bocager continu, de densité moyenne à forte (sauf au niveau de zones ouvertes localisées). Les nombreux bâtiments d'élevage et l'omniprésente des pâtures ou des zones herbagères sont les témoins d'une activité agricole dynamique. De nombreux petits bois de feuillus viennent compléter la trame bocagère sur les flancs et les sommets des collines.

Caractéristiques

- l'élevage et les nombreux bâtiments agricoles,
- le maillage bocager de bonne qualité,
- le boisement bocager (essentiellement des feuillus),
- le patrimoine bâti vernaculaire et religieux, riche et dispersé.

Le maillage bocage souligne le relief doucement vallonné des collines aux environs de Braspart

Les bois de feuillus des flancs et des sommets sont une caractéristique fragile de l'unité paysagère (vues de Loqueffret)

8g : Les chaos et la forêt de Huelgoat

Description

La végétation boisée suit et souligne le relief des vallées encaissées de l'Aulne, de la rivière d'Argent et l'Ellez. Les forêts de Botvarec et d'Huelgoat créent une ambiance particulière où les chaos rocheux dessinent des formes mystérieuses. Elles sont copiées par de très nombreux bois localisés entre Locmaria-Berrien, Huelgoat et Saint-Herbot.

Caractéristiques

- les forêts et les nombreux petits bois,
- les chaos rocheux,
- les vallées encaissées.

Les bois et forêts créent un ensemble boisé quasi continu

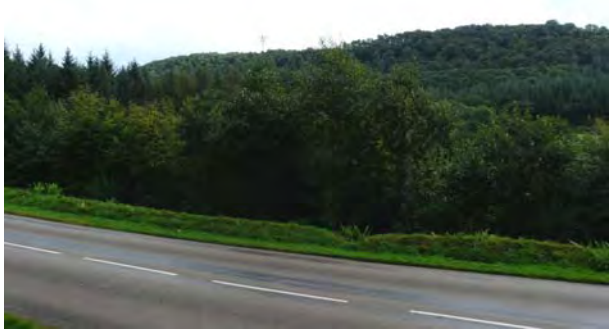

La forêt domaniale de Huelgoat épouse et souligne le relief marqué

Enjeux de l'unité paysagère « les Monts d'Arrée »

- la déprise agricole et fermeture des paysages,
- le confortement des systèmes herbagers,
- l'enrésinement,
- le maillage bocager à restructurer et à adapter aux évolutions agricoles,
- les boisements bocagers en situation sensibles (sommet de butte, flanc),
- l'intégration des nouveaux bâtiments agricoles,
- la valorisation des paysages du Mont d'Arrée et de ses sous-unités,
- la suppression des bâtiments de l'ancienne centrale nucléaire,
- le mitage créé par les nouvelles constructions.

9. LES MARCHES DE L'ARRÉE

Définition des limites de l'unité paysagère

La définition des limites de cette unité paysagère est basée sur « l'Inventaire des paysages du Finistère » (1995, Ouest Aménagement). Le nom « Les marches de l'Arrée » est repris sur la carte des unités paysagères de la DDE.

Description

Vaste unité paysagère dans laquelle des variations se succèdent, mais avec des caractéristiques communes. Du sud au nord, il y a une succession de vallées situées à la base des Monts d'Arrée, et de collines peu prononcées parallèles à la montagne. Ce relief mouvementé de petite échelle est dû à la présence de nombreuses vallées aux fonds étroits et humides dont celles de l'Elorn et de la Penzé.

En venant de Plounéour-Ménez, on ressent une impression de « haute altitude ». Bien que le relief soit modéré, cet effet d'altitude tient « à la force » épurée de cette longue chaîne rectiligne, de la majorité des sommets déchiquetés présents sur le site. Cet ensemble est perçu de loin et dans sa globalité, mais son « orientation est-ouest fait qu'on la perçoit toujours à contre jour. C'est pourquoi, ses limites et ses crêtes toujours auréolées par le soleil, sont difficiles à appréhender de façon précise ». Les vues lointaines sont une succession de plans se terminant au fond par la montagne baignée d'un halo blanchâtre, dernier écran visuel vers le sud (transition soudaine).

Des massifs de feuillus ou de résineux peu étendus ne suffisent pas à apporter une impression de « paysage boisé ». Le contraste est fort entre ses hauteurs couvertes de landes ou de boisements et l'espace agricole bocager qui s'étend aux pieds des Monts d'Arrée. L'abondance de végétation des zones cultivées est telle que les vues vers le sud sont raccourcies voire fermées. Les montagnes sont donc sous entendues dans ce paysage.

Le bocage de cette région agricole, majoritairement composé d'arbustes, de cépées, et parfois de talus nus, est serré à élargi. Les parcelles ont tendance à s'agrandir légèrement sur les hauteurs, alors que le parcellaire se ressert considérablement à l'approche des petites rivières abondantes dans ce secteur.
Les ouvertures visuelles varient selon la position de l'observateur sur le relief et selon les saisons. En automne et hivers, une fois le maïs récolté et les feuilles du bocage tombées, les vues sont très lointaines. En été, les vues sont plus fermées.

Cette unité, avant-tout agricole, s'étend d'un secteur économiquement dynamique au nord (l'axe Brest-Rennes) à un secteur bien plus « enclavé » au sud (mont d'Arrée). Cette transition se ressent fortement sur le paysage. La haute-vallée de l'Elorn et le lac de Drennec représentent le « cœur », non pas géographique mais paysager, de l'unité. Le bocage présente un équilibre entre maillage ouvert et fermé, les boisements sont composés de feuillus et de conifères, bâti ancien est entretenu et habité …

Caractéristiques

- les petites collines parallèles à la montagne,
- les nombreuses petites vallées,
- la succession de plans orientés est-ouest dont le plus au sud est les Monts d'Arrée,
- le bocage élargi et espace agricole,
- les paysages changeant suivant les saisons.

Bocage au maillage serré sur un relief doucement vallonné au nord-ouest de Commana

Haies bocagères sur les versants et boisements de résineux sur les somments (RD764 à l'est de Sizun)

Succession de plans fermés par le relief des Monts d'Arrée (vue prise entre Sizun et Commana)

Vue sur le bocage au maillage variable et sur le clocher de Plounéou-Ménez - Éoliennes visibles en arrière plan (vue depuis la RD785 au niveau du pylône de télécommunication)

Patchwork de prairies et de champs dans le bocage bordant les Monts d'Arrée

Enjeux

- la restructuration et entretien du bocage,
- la fermeture des paysages vers les vallées,
- l'intégration des bâtiments agricoles,
- le maintien de perspectives vers les Monts de l'Arrée,
- l'enrésinement et la fermeture des vues.

10. LE TRÉGOR MORLAISIEN

Définition des limites de l'unité paysagère

L'unité paysagère est délimitée sur la carte des unités paysagères du Finistère de la DDE. Elle est décrite dans la pré-étude paysagère du Finistère, réalisée par le CERESA en 205.

Description

Les deux éléments principaux caractérisant le paysage sont le relief animé (issu d'une succession de vallées encaissées) et la présence de boisements, peu étendus mais nombreux, de feuillus et résineux. L'ensemble enchevêtré des collines s'ouvre naturellement vers l'horizon sud. Les éoliennes de Plougras, très présentes par leur nombre et leur proximité viennent simplement marquer la limite nord-est de cette unité de paysage.

D'une matière ponctuelle, des affleurements rocheux renforcent le pittoresque du paysage. Le bocage y est également présent (talus couverts de taillis et de quelques arbres de hauts jets, ou parfois simplement d'herbacées) ainsi que quelques vergers cidricoles anciens. Les arbres de haut-jet deviennent de plus en plus nombreux vers l'est de l'unité. En s'éloignant des Monts d'Arrée, le châtaignier retrouve une place plus significative. L'ensemble de ces éléments contribue à atténuer l'impact visuel du bâti (habitat isolé très nombreux, structures liées aux exploitations agricoles, manoirs).

Les villages limitrophes de Morlaix bénéficient de la proximité de cette ville (développement résidentiel et industriel). Il en résulte une croissance de la couronne périurbaine de Morlaix, récente, fortement conditionnée par une forme d'habitat répétitif et consommateur d'espace.
A l'écart de ces dynamiques, les hameaux abandonnés ne sont pas rares. Ces friches immobilières correspondant à des logements vacants peuvent s'avérer très présentes dans les paysages les plus touchés par l'exode rural.

Caractéristiques

- le relief animé,
- les bois de petite taille mais nombreux,
- le bocage bien présent avec une densité d'arbres de haut-jet croissante vers l'est (châtaigniers notamment),
- les nombreux bâtiments isolés (habitat et agricole),
- les nombreux manoirs.

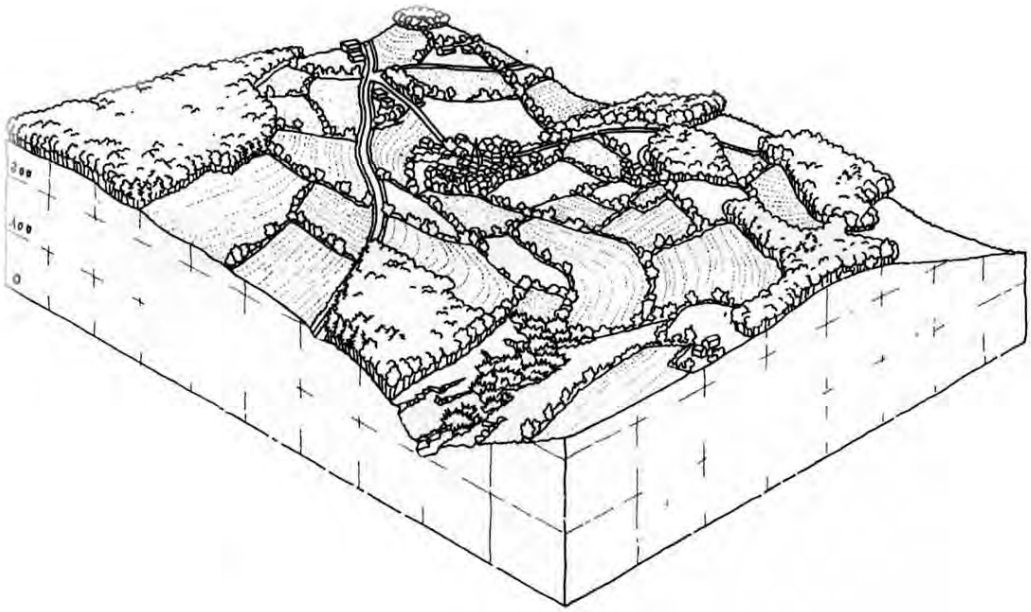

Enjeux

- le maintien du maillage bocager,
- la pression urbaine à proximité de Morlaix et consommation d'espace,
- l'abandon de hameaux isolés,
- l'intégration des bâtiments agricoles.

Le bocage élargi présente parfois des friches où landes et pins se développent

Champs de grandes cultures alternent avec prairies, friches et sommets boisés (D111, au nord de Le Cloïtre-Saint-Thégonnec)

Bocage résiduel et arbres isolés au nord de Bolazec

Champs de grandes cultures limités par un bocage résiduel (nord de Plougonven)

Maillage bocager très lâche avec des bosquets en bas des vallons

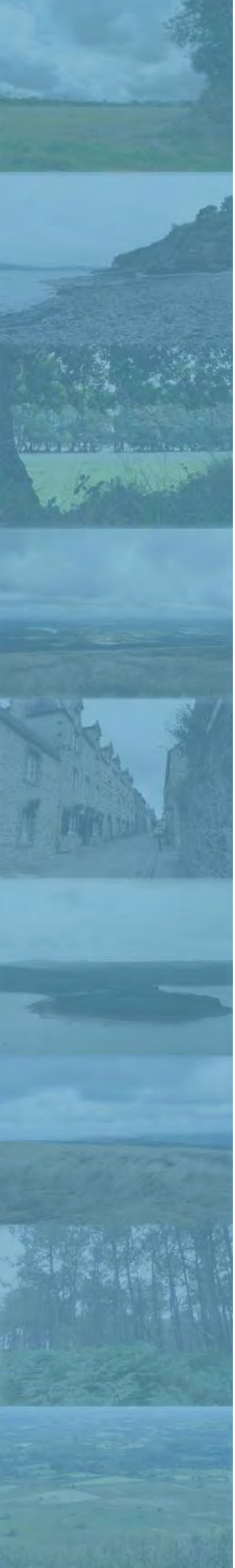

3

LES ENJEUX GLOBAUX DES PAYSAGES DU PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE

1. LA DÉPRISE AGRICOLE ET LA GESTION DES FRICHES

L'extension de la friche à grande échelle est un problème culturel pour les Bretons ayant connu leurs paysages entretenus à 100 %. L'avancée de l'agriculture a été poussée à son paroxysme jusqu'en 1914. Pourtant, l'histoire a souvent été marquée de périodes d'avancée et de recul de l'agriculture. Aujourd'hui, dans les zones de recul de l'agriculture repérée précédemment, on assiste à une « baisse de l'entretien du paysage ». Les vallées sont plus sensibles au « retour silencieux de la nature ».

On découvre ici les limites du modèle agricole breton : le surexploité côtoie l'abandon.

S'il n'y a pas de projets collectifs, des initiatives privées vont naître : appropriation de grandes surfaces du territoire pour la réalisation de projets privés et privatifs (plans d'eau, chasses privées, motocross, etc.) sur des paysages sensibles mais abandonnés.

2. LE RÉSEAU BOCAGER

La première altération (largement connue à l'échelle régionale) du paysage bocager est constituée de l'ouverture, voire la disparition des maillages de haies par arasements de talus. Cette modification engendre une uniformisation du paysage et un déséquilibre écologique.

La seconde plus insidieuse car moins brutale à l'observateur quotidien du paysage, est l'abandon total du bocage existant qui se présente aujourd'hui bien souvent comme un édifice en ruines (vieillissement du bocage, abandon de son entretien, dégradation, non renouvellement des arbres).

Il existe par ailleurs une forte disparité entre le Nord du département (principalement le Léon), très ouvert par une pression agricole toujours présente et le sud, plus bocager et soumis aujourd'hui à un recul de son agriculture.

3. L'ARCHITECTURE AGRICOLE

Les élevages industriels sont d'autant plus impactants qu'ils s'installent dans un paysage dégradé, et qu'il s'agit d'entités de grande envergure, de paysages non protégés. Impact visuel important. Les serres horticoles sont également concernées.

A l'échelle de chaque bâtiment (poulailler, porcherie et autres) se pose le problème du message imprégné par les constructeurs de bâtiments agricoles, qui imposent une image de marque qu'apprécie l'agriculteur. Un bâtiment neuf est aussi un signe de réussite sociale de la ferme moderne que l'on ne désire pas cacher.

Les problèmes d'insertion paysagère de ces bâtiments sont aussi liés au caractère évolutif des exploitations : la mise en place de haies brise-vent est limitée par les possibilités d'extension des élevages et la construction de nouveaux bâtiments.

4. LE PAYSAGE FORESTIER

Depuis 1949, le taux de boisement du département a doublé. Il ne représente cependant que 8 % de la surface du département. La principale pression forestière reste aujourd'hui la présence de grandes surfaces de résineux en Monts d'Arrée, et Montagnes Noires.
Aujourd'hui environ 40 % des boisements sont effectués en résineux et 60 % en feuillus.

Les deux nouveaux enjeux forestiers du paysage finistérien sont le boisement des périmètres de protection des captages d'eau et celui des friches dues au recul de l'agriculture.

Les aides allouées par le Conseil général à la constitution des petits boisements de feuillus sont déjà liées à celle de la reconstitution du maillage bocager.

L'incitation financière reste le principal levier. Un schéma général d'aménagement et de boisement doit être mis en œuvre sur le département.

En zone de fort recul de l'agriculture, des programmes d'orientations à l'échelle communale sont envisageables, à l'image de celui réalisé sur la commune de La Feuillée.

5. LE TOURISME ET LES PAYSAGES

5.1 : Le littoral

Il persiste une pression potentielle des ports de plaisance et une croissance des mouillages dont l'organisation peut-être peu valorisante pour le paysage. Aussi, les projets d'extension peuvent comporter des conséquences à terre (immobilier, parking …).

La principale menace actuelle est la poursuite du mitage, par les installations provisoires en bord de mer, les campings et les parcs résidentiels (mobil-homes).

La systématisation de l'accès aux paysages naturels « protégés » induit à une artificialisation inévitable, une banalisation d'une autre forme que celle que l'on a pu regretter au niveau des stations balnéaires. C'est le principe des parcs urbains transposés au littoral ou à la campagne en retrait, lié à l'urbanisation qui crée le besoin.

Les paysages - sites souffrent de l'érosion. Toutes les pointes rocheuses, pelouses littorales, îles et dunes sont altérées et menacées. Partout où il y a site remarquable, il y a danger dans l'évolution et sa perception : les visiteurs ne « voient » pas forcément les dégradations que provoque le tourisme de masse.

Pour les professionnels du tourisme, le paysage littoral est souvent considéré comme un état de fait, sans souci de la préservation. Cependant, les touristes sont de plus en plus sensibles à la dégradation quotidienne : bétonnage, décharge sauvage, algues vertes …

5.2 : Les paysages de l'intérieur

La pression du tourisme de masse est limitée aux principales pointes des Monts d'Arrée, Montagnes Noires et du Ménez-Hom. Elles sont actuellement utilisées comme des « arrêts-paysages » lors de la traversée du département en voiture.

Les altérations des « paysages - sites de l'intérieur sont comparables à ceux de la frange littorale. Les mesures de protection peuvent aussi s'en inspirer.

L'application, expérimentale dans un premier temps, des récentes directives paysagères, issues de la « Loi paysage », plus souples que le classement de site au titre de la loi 1930 peut être envisagée lorsque le classement est trop contraignant.

Le canal de Nantes à Brest n'est pas approprié comme patrimoine touristique, car il n'a jamais fonctionné.

Le tourisme vert est une alternative intéressante pour la restauration du patrimoine « bâti » dans les zones de recul de la population.

6. L'URBANISATION

Le territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique présente des secteurs où les pressions foncières sont très fortes (Saint-Nic) et d'autres où l'enjeu est le maintien des populations dans les bourgs et les hameaux (les Monts d'Arrée).

Les extensions urbaines prévues dans les documents d'urbanisme et de planification territoriale doivent prendre en compte la sensibilité des paysages dans lesquels elles sont programmées. Les nouvelles formes urbaines doivent limiter le bétonnage des traits de côtes ou le mitage des zones rurales.

Les documents constitutifs des Plans Locaux d'Urbanisme, notamment le Plan d'Aménagement et de Développement Durable tentent de répondre à ces problématiques.

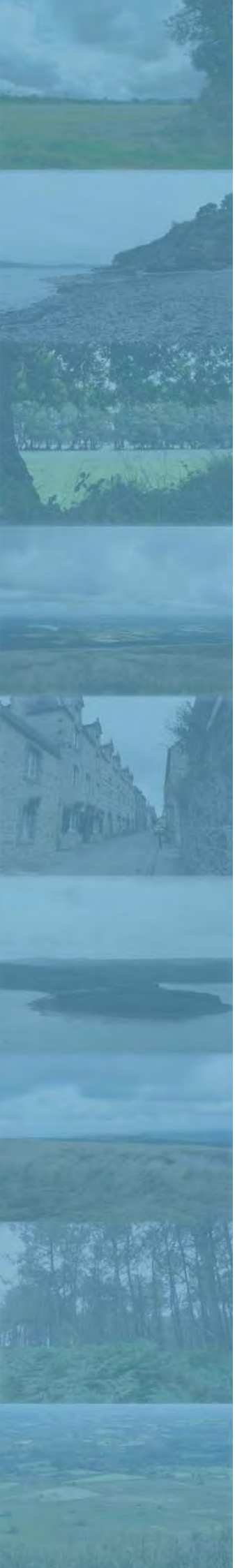

BIBLIOGRAPHIE

Inventaire des paysages du Finistère - Caractérisation des unités paysagères
Ouest Aménagement, 1994

Inventaire et typologie des paysages du Finistère
Ouest Aménagement Mars, 1995

Diagnostic du territoire du parc naturel régional d'Armorique
BETURE-Conseil, juin 1996

Etude paysagère – Communauté de communes du Pays de Morlaix
DDE 29, stage de DESS de Julie GUITTON, avril - août 1998

Etude sur l'occupation et l'aménagement de l'espace rural – Communauté de communes du Bassin de Châteaulin
Laurence David, 1999

Les bocages du Finistère
Chambre d'Agriculture Finistère, décembre 1999

Charte départementale des éoliennes du Finistère
DDE Finistère, juin 2002

Schéma territorial pour un développement cohérent de projets éoliens – Communauté de communes des Monts d'Arrée
Lieu Dit, Adéol, novembre 2004

Schéma de développement éolien, Pays de Brest – Bilan de l'existant et diagnostic
Atelier de l'Ile, Sophie QELEN, Stéphanie CARIOU, Anne-Simone BUREL, novembre 2004